

FEMMES

ET PEINE DE MORT



Des femmes ont été exécutées dans **14 pays** depuis 2012.



De **20 à 100** chaque année (CCDPW)



Plus de **164** entre janvier 2010 et octobre 2021 (IHR)



31 entre 2010 et 2021 (ESOHR et Reprieve)

500 à 1 000 femmes actuellement dans le couloir de la mort (en 2022).

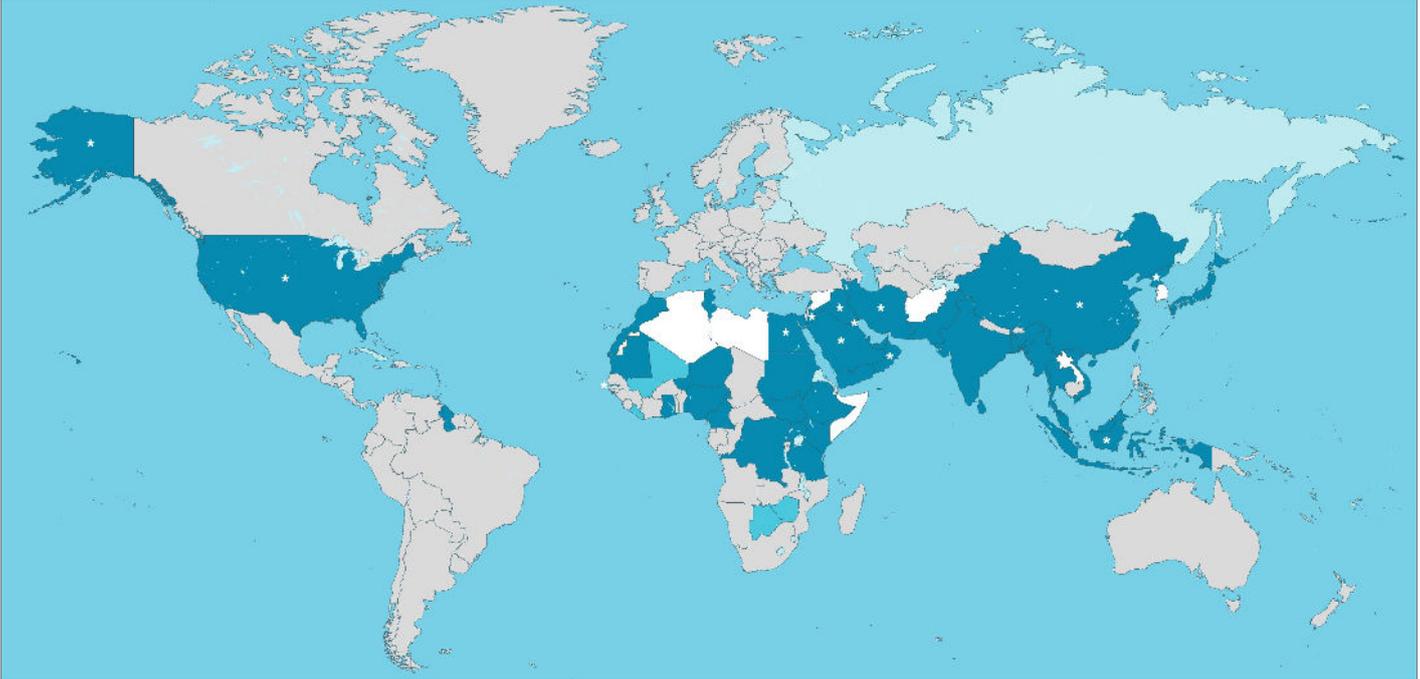
Les femmes représentent environ

5 %

de la population mondiale des condamnées à mort.

Les femmes sont dans le couloir de la mort dans **au moins 42 pays** en 2022. (71 % des pays rétentionnistes et abolitionnistes en pratique avec plus de 3 personnes dans le couloir de la mort)

Dans **8 pays** nous n'avons pas accès à des données pouvant confirmer ou non la présence de femmes dans le couloir de la mort. (Afghanistan, Algérie, Corée du Sud, Laos, Libye, Palestine, Somalie, Syrie)

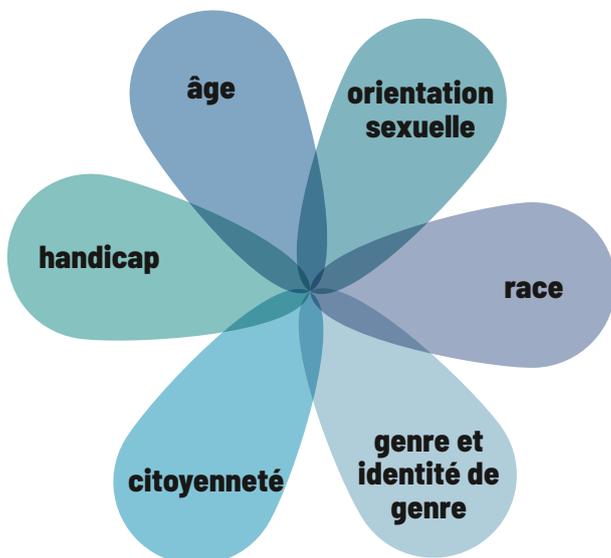


- Femmes dans le couloir de la mort
 - Plus de 3 personnes dans le couloir de la mort et pas de femmes
 - Moins de 3 personnes dans le couloir de la mort et pas de femmes
 - ★ Pays qui ont exécuté des femmes depuis 2013
 - Absence d'information fiable sur la présence de femmes dans le couloir de la mort
 - Pays abolitionnistes et abolitionnistes pour les crimes de droit commun
- Original map copyright © Free Vector Maps.com

PROFIL DES FEMMES CONDAMNÉES À MORT

Une grande majorité des femmes condamnées à mort appartiennent à **des minorités ethniques et raciales**, sont **analphabètes**, souffrent de **handicaps intellectuels et/ou psychologiques** et ont **subi des violences fondées sur le genre**. Dans les États du Golfe et d'Asie du Sud-Est, la majorité des condamnées à mort sont des femmes migrantes (CCDPW).

L'intersectionnalité et la peine de mort



CRIMES POUR LESQUELS LES FEMMES SONT CONDAMNÉES À MORT



MEURTRE

- Premier crime pour lequel les femmes sont condamnées à mort.
- Souvent commis contre un membre de la famille dans un contexte de violences fondées sur le genre qui n'est souvent pas considéré comme circonstance atténuante (CCDPW).



INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS

- Deuxième crime pour lequel les femmes se retrouvent dans le couloir de la mort, en particulier en Asie et au Moyen-Orient (CCDPW).
- Liées à la marginalisation économique et sociale des femmes.
- Nombreuses victimes d'escroqueries sentimentales.



INFRACTION À LA MORALE SEXUELLE

- Dans les juridictions qui appliquent la charia, le crime de **zina**, criminalisation de relations sexuelles consensuelles en dehors du mariage, est utilisé de façon disproportionnée pour condamner les femmes par rapport aux hommes.

Les autres crimes pour lesquels les femmes sont condamnées à mort sont le terrorisme, la prostitution, le blasphème, l'enlèvement, le vol à main armée et la sorcellerie.

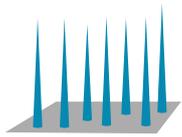
LES DISCRIMINATIONS FONDÉES SUR LE GENRE DANS LE COULOIR DE LA MORT

Les prisons, conçues par et pour les hommes, négligent souvent les besoins spécifiques et les vulnérabilités des femmes. Leurs besoins comme la santé sexuelle et reproductive, les soins médicaux et mentaux, et la protection contre la violence fondée sur le genre ne sont pas systématiquement pris en compte dans le couloir de la mort. De plus, les femmes détenues sont exposées à un risque de violence fondée sur le genre pendant leur incarcération.

Les règles de Bangkok

adoptées en 2010, constituent le premier ensemble de règles adaptées au traitement des femmes détenues. Elles complètent les normes internationales existantes sur le traitement des prisonnières, telles que les règles Mandela.

LES FEMMES, LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT



LA TORTURE POUR OBTENIR DES AVEUX

Les femmes victimes de violences fondées sur le genre, surreprésentées dans les couloirs de la mort, risquent de **faire de faux aveux lorsqu'elles sont soumises à des méthodes d'interrogation coercitives**, en particulier menées par des hommes.



CONDITIONS DE DÉTENTION

Les **besoins spécifiques des femmes** comme les besoins de santé sexuelle et reproductive, de soins médicaux et de santé mentale, de protection contre la violence fondée sur le genre ne sont pas systématiquement pris en compte. De plus, la violence à l'encontre des femmes en détention – y compris **les abus et le harcèlement sexuels, les attouchements inappropriés lors des fouilles, le viol et la coercition sexuelle** – peut atteindre le niveau de la torture ou des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.



Sunny Jacobs, condamnée à mort avec son mari en 1981 pour un crime qu'ils n'avaient pas commis. Sunny a passé 17 ans en prison en Floride, dont cinq à attendre son exécution, avant que sa peine ne soit commuée en réclusion à perpétuité.

« Parce que j'étais la seule femme condamnée à mort à l'époque, j'ai été placée à l'isolement dans un bâtiment séparé de toutes les autres personnes prisonnières, où je n'étais autorisée à avoir aucun contact avec qui que ce soit, à l'exception des gardes qui avaient pour ordre de ne pas me parler. Mes conditions de vie étaient beaucoup plus dures que celles des hommes. [...] Je n'avais droit à aucun contact avec les autres personnes prisonnières, je ne sortais de ma cellule que deux fois par semaine pour une brève douche et une courte période à l'extérieur avec un garde qui avait l'ordre de ne pas me parler. Je n'avais droit ni à l'économat, ni à l'exercice physique, ni à la socialisation, et je n'avais droit qu'à deux livres dans ma cellule : un livre de droit et une Bible. Lorsque j'ai découvert que les hommes bénéficiaient de bien plus d'avantages que moi, j'ai intenté une action en justice au niveau fédéral sur la base de mon genre. J'ai finalement gagné ce procès et j'ai pu bénéficier d'avantages similaires à ceux des hommes, ce qu'ils ne m'ont accordé qu'à contrecœur, après m'avoir transférée dans une autre prison. [...] »

Source : partagé par Sunny Jacobs avec la Coalition mondiale en avril 2023

Les préjugés fondés sur le genre sont omniprésents dans les systèmes juridiques pénaux. Ils se manifestent :

- **au stade de l'enquête** par des préjugés de la part des forces de l'ordre ;
- **au stade du procès**, où un procès équitable n'est pas toujours possible pour les femmes confrontées à de graves privations socio-économiques et à un accès limité à l'éducation ;
- **et au stade de la condamnation**, lorsque des femmes sont condamnées à mort après avoir été empêchées de faire valoir que le genre et le patriarcat ont influé sur leur comportement criminel.



En 2022, trois femmes se trouvaient dans le couloir de la mort en Ouganda (FHRI et PRI Ouganda). En 2018, il y en avait 11. Selon Amnesty International, en 2021, au moins 135 personnes se trouvaient dans le couloir de la mort dans le pays. **Les femmes représentent donc entre 2 et 8 % des personnes condamnées à mort.** Sur les trois femmes dans le couloir de la mort en 2022, toutes ont été condamnées pour meurtre, souvent commis dans **un contexte de violences fondées sur le genre.** Malgré la prévalence de la violence domestique, les tribunaux ne tiennent pas compte des réalités de la violence conjugale pour atténuer la culpabilité des femmes accusées.

MESSAGES CLÉS DE SENSIBILISATION

En attendant l'abolition totale de la peine de mort :

- 1 Commuer les peines** des femmes condamnées à mort pour avoir tué des membres de leur famille proche ayant perpétré des violences fondées sur le genre à leur encontre, ainsi que les peines des femmes condamnées à mort pour trafic de drogue et autres délits n'impliquant pas la perte de vies humaines.
- 2 Veiller à ce que le système juridique pénal tienne pleinement compte de toutes les circonstances atténuantes liées aux antécédents des femmes**, y compris les preuves de violences subies antérieurement et les handicaps psychosociaux et intellectuels.
- 3 Veiller à ce que toutes les personnes passibles de la peine de mort voient leur droit à une représentation juridique gratuite et effective** respecté.
- 4 Empêcher la détention et la poursuite de femmes pour des crimes « moraux et sexuels »** et de personnes pour leur orientation sexuelle et dépénaliser ces délits.
- 5 Conformément aux règles de Mandela et de Bangkok, adopter des politiques sensibles au genre concernant la détention des femmes**, en assurant leur sûreté et leur sécurité avant le procès, lors de leur admission en prison et pendant leur incarcération.

RESSOURCES



- *Jugée pour plus que son crime : un aperçu mondial des femmes condamnées à la peine de mort (Cornell Center on the Death Penalty Worldwide)*
- *Personne ne m'a crue : Un aperçu mondial des femmes condamnées à la peine de mort pour des délits liés à la drogue (Cornell Center on the Death Penalty Worldwide)*
- *Mises sous silence : L'assassinat de femmes sanctionnées par l'État (Monash University)*
- *Fiche détaillée, La réalité invisible des femmes condamnées à mort (Coalition mondiale contre la peine de mort)*
- *Cartographie des femmes dans le couloir de la mort (Coalition mondiale contre la peine de mort)*



Coalition mondiale contre la peine de mort, Mundo M
47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil, France
Tél : +33 1 80 87 70 43
contact@worldcoalition.org

www.worldcoalition.org
[#WomenOnDeathRow](https://twitter.com/WCADP)
[#IgnoredNoMore](https://twitter.com/WCADP)

 [worldcoalition](https://www.facebook.com/worldcoalition)

 [@WCADP](https://twitter.com/WCADP)

 [@worldcoalition](https://www.instagram.com/worldcoalition)

